



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 2 mars 2015 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

ABSENT : Monsieur le conseiller Joe Stairs

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-03-052 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2015

2015-03-053 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait cinq (5) personnes présentes dans la salle. M. Niels Jensen a demandé que la lumière de rue en face de sa maison soit éteinte car ça fait des années qu'elle n'était pas allumée et la lumière le dérange. Le point 10.9 a donc été ajouté à l'ordre du jour et le conseil a passé une résolution à cet égard. M. Sincennes a demandé s'il y avait des nouvelles concernant la Descente 12 et a mentionné que l'affiche de publicité sur la Descente 12 démontre un chemin d'accès au lac. Une photo de cette affiche sera envoyée à l'inspecteur en bâtiments pour qu'il puisse le vérifier.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Recrutement pour postes saisonniers

2015-03-054

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à embaucher deux étudiants, sujet à l'approbation de l'aide financière fournie par le programme Emplois d'Été Canada, pour combler les postes de Préposés à la protection de l'environnement, en procédant comme suit :

- les postes seront d'abord offerts aux deux étudiants embauchés l'an dernier, Sherri Stratton et Samuel Paquet, au taux horaire de 12\$;
- tout poste non comblé pourra être annoncé soit dans les journaux et le Quatre-feuilles d'Ogden, ou par le biais d'un envoi en nombre;
- la Directrice générale est autorisée à embaucher de nouveaux étudiants pour combler tout poste vacant, au taux horaire de 11\$.

ADOPTÉE

7.2 Appui et engagement au projet *Renforcement des capacités pour l'intégration des habitats fauniques de la vallée de la rivière Tomifobia, Estrie*

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) dépose un projet intitulé *Renforcement des capacités pour l'intégration des habitats fauniques de la vallée de la rivière Tomifobia, Estrie* dans le programme *Découvrir les habitats* de la Fondation de la Faune du Québec, ainsi que dans le programme *Renforcement des capacités* de Mountain Equipement Coop, et demande l'appui de la Municipalité d'Ogden, et l'engagement de participer à quatre (4) rencontres de travail;

2015-03-055

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden autorise la Directrice générale à fournir une lettre d'appui au projet *Renforcement des capacités pour l'intégration des habitats fauniques de la vallée de la rivière Tomifobia, Estrie* de COGESAF, et s'engage à participer aux quatre (4) rencontres de travail.

ADOPTÉE

7.3 Groupe Cameron – traitement extérieur de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal est situé à proximité du lac et à proximité de plusieurs arbres, il serait opportun de traiter l'édifice contre les araignées, les fourmis et les perce-oreilles;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Groupe Cameron nous offre de faire le traitement extérieur de l'hôtel de ville pour le même prix que nous avons payé l'année passée, soit de 425\$ taxes en sus, plus un rabais de 10% si le traitement est payé avant le 31 mars, amenant le total à 382.50\$ taxes en sus;

2015-03-056 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer le contrat pour le traitement avec la compagnie Groupe Cameron et de leur payer le prix de 382.50\$ taxes en sus avant le 31 mars 2015.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Appel d'offres pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière

2015-03-057 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'épandage d'environ 150,000 litres de chlorure de calcium 35%, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2015.

ADOPTÉE

8.2 Embauche de l'employé de la voirie saisonnier pour la saison 2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a offert le poste d'employé de la voirie saisonnier pour la saison 2015 à M. Derek Calloway, tel que stipulé dans la résolution 2015-02-033, et que celui-ci a accepté le poste;

2015-03-058 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accorde le poste d'employé de la voirie saisonnier pour la saison 2015 à M. Derek Calloway, au taux horaire de 14.30\$.

QUE la date de début de l'emploi, l'horaire de travail, de même que sa durée seront déterminés lors de la prochaine séance de travail du comité de voirie.

ADOPTÉE

8.3 Taux horaire pour niveleuse pour la saison 2015

2015-03-059 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale d'obtenir au moins deux (2) prix par écrit pour le taux horaire pour niveleuse pour la saison 2015.

ADOPTÉE

8.4 Modification de la programmation des travaux : subvention TECQ (2014-2018)

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux à être approuvée par le ministère des Transports dans le cadre de la subvention TECQ 2014 – 2018 telle que prévue par la résolution 2014-12-300 est révisée;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2015-03-060 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE la Directrice générale dépose une programmation des travaux révisée dans le cadre de la subvention TECQ 2014 - 2018, comme suit :

Le rechargement des chemins faits en 2014 au montant de 106,875.45\$ (ce qui inclut les chemins ou parties des chemins suivants : Arnold, Beaudoin, Glines, Lamarche, Lapierre, Ogden, Rivière et Weir) et les travaux d'asphaltage faits sur le chemin Stanstead en 2014 au montant de 51,396.20\$ seront inclus aux travaux prioritaires de la TECQ 2014 – 2018.

Les travaux de remplacement de ponceau faits sur le chemin Boynton en 2014 au montant de 104,372.37\$ et les travaux de remplacement de ponceau faits sur le chemin Cedarville en 2014 au montant de 71,560.38\$ seront considérés pour le seuil d'investissement à maintenir pour la TECQ 2014 – 2018.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 172,455.67\$ et les salaires s'élèvent à 9,110.54\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 181,566.21\$.

2015-03-061 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 14,390.33\$;

2015-03-062 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 2 mars dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Liste des propriétés à vendre pour défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité doit soumettre au conseil un état mentionnant les personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE cet état approuvé par le conseil doit être transmis, au plus tard le 19 mars 2015, à la MRC de Memphrémagog pour fin de vente pour défaut de paiement de taxes;

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog exige également que soient confirmés le taux d'intérêt applicable à chaque année ainsi que le nom de la personne désignée pour enchérir et, s'il y a lieu, acquérir ces propriétés au nom de la Municipalité de Ogden;

2015-03-063 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

D'inclure, dans la liste transmise à la MRC de Memphrémagog, les propriétés suivantes pour fin de vente pour défaut de paiement de taxes pour les années 2012 et suivantes:

Propriétaire(s) No. de matricule	Adresse Lot(s) no.	Taxes* Intérêt**	Total
SHAKESHAFT DAOUST, Joseph 1388 51 7095	695 chemin Stanstead Lot 581-1, 580-P	2,130.82\$ 273.05\$	2,403.87\$
LABEREE, John 0887 34 5545	1990 chemin Marlington Lot 364-P	2,054.68\$ 520.06\$	2,574.74\$

* Excluant les taxes 2015

** Les intérêts sont calculés en date du 2 mars 2015. Les montants d'intérêts dans la liste transmise à la MRC seront calculés en date de la vente, soit le 11 juin 2015.

D'autoriser la Directrice générale à retirer de cette liste toute propriété susmentionnée dont les taxes pour l'année 2012 et les intérêts ont été acquittés avant le 19 mars 2015.

DE confirmer que le taux d'intérêt applicable pour les années 2012, 2013, 2014 et 2015 est fixé à 15% par année.

D'autoriser Vickie Comeau, directrice générale ou, en son absence, l'inspecteur en bâtiment et environnement, Paul Carignan, à présenter la mise de départ et à acquérir, le cas échéant, les propriétés susmentionnées à la vente d'immeubles du 11 juin prochain, pour et au nom de la Municipalité de Ogden.

ADOPTÉE

9.4 Paiement des soldes payables sur les frais de transports réclamés en 2014 et 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden a déposé une demande de subvention auprès de Transport Québec dans le cadre du volet souple du programme de transport adapté pour le financement du transport de citoyens handicapés en 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas encore reçu confirmation du montant qui sera octroyé en 2015 dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE le total des montants octroyés en 2014 ont déjà été payés à la Municipalité;

2015-03-064 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité remboursera 70% des montant réclamés sur une base mensuelle jusqu'à ce le montant de la subvention ait été confirmé.

QUE lorsque le montant de la subvention aura été confirmé, la directrice générale est autorisée à rembourser 100% des nouvelles réclamations déposées auprès de la municipalité, à condition que le montant de la subvention accordée couvre le nombre de déplacements demandés.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE le paiement de tous les soldes dus sur les réclamations précédentes déposées en 2014 a maintenant été fait par la directrice générale.

ADOPTÉE

9.5 Demande d'annulation des taxes de déchets pour le parc Weir

CONSIDÉRANT QUE Weir Memorial Park Inc. est propriétaire du parc Weir situé au 2495 chemin Cedarville, matricule 0687 07 0316;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du parc Weir a décidé d'installer un conteneur pour leurs déchets et de payer eux-mêmes pour la collecte de leur déchets;

CONSIDÉRANT QUE le montant de leurs taxes de déchets est de 1,102.32\$ pour l'année 2015 et que Weir Memorial Park Inc. demande que ces taxes de déchets soient annulées et enlevées de leur compte de taxes;

2015-03-065 **Il est proposé par** monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil n'autorise pas l'annulation de ces taxes de déchets du compte de taxes de Weir Memorial Park Inc. pour le 2495 chemin Cedarville, matricule 0687 07 0316.

ADOPTÉE

9.6 Dépôt de lettre de la MMQ

La secrétaire d'assemblée dépose une lettre datée du 21 janvier 2015 reçue de la MMQ. Copie de la lettre a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

10. ADMINISTRATION

10.1 Renouvellement du contrat de service d'Infotech

2015-03-066 **Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un chèque au montant de 6,059.18\$ (incluant les taxes) en guise de paiement du contrat de service d'Infotech pour l'année 2015-2016.

ADOPTÉE

10.2 Désignation du mois d'avril, Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat de cette maladie;

2015-03-067 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Ogden décrète le mois d'avril, Mois de la Jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

10.3 Autorisation de destruction de boîtes d'archives

CONSIDÉRANT QUE les archives de la municipalité ont été mis à jour et qu'une liste des dossiers à être détruits a été préparée par les archivistes et fournie à la municipalité, ce qui comporte un total de vingt-et-un (21) boîtes de dossiers;

2015-03-068 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la destruction des vingt-et-un (21) boîtes d'archives à être détruit, selon la liste fournie par les archivistes.

ADOPTÉE

10.4 Opposition à la facturation des coûts de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le mode de contribution payable par les municipalités locales pour la tarification des services de la Sûreté du Québec basé sur la richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement du gouvernement du Québec à ne pas facturer aux municipalités locales plus de 50% des coûts totaux pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part des municipalités locales a été établie selon le Règlement sur la somme payable à 53% à partir de l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec ne rembourse pas, pour les municipalités locales payant plus de 80% des coûts des services de la Sûreté du Québec, le différentiel entre ce 80% et les 53% des coûts fixés du Règlement;

CONSIDÉRANT QU'une bonne partie de la péréquation payée aux municipalités absorbant moins de 53% des coûts des services de la Sûreté du Québec est payée par plusieurs municipalités qui sont victimes de ce système fiscal inique;

2015-03-069 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE la facture des services de la Sûreté du Québec soit plafonnée à 53% des coûts de la Sûreté du Québec pour toutes les municipalités locales et que la péréquation pour permettre aux autres municipalités locales d'avoir accès aux mêmes services à moindres coûts soit faite au niveau provincial.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la MRC de Memphrémagog et à toutes les municipalités dans la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.5 Résolution en faveur de la reconduction du programme AccèsLogis Québec

CONSIDÉRANT QUE partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans les milieux;

CONSIDÉRANT QUE la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement social et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

CONSIDÉRANT QUE ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

2015-03-070 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

DE demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois.

DE demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur cinq (5) ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3,000 nouveaux logements par année.

DE transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, et au ministre des Finances, M. Carlos Leitao.

ADOPTÉE

10.6 Conférence web pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux de Québec (ADMQ) offre une conférence web au directeur général ou au responsable de l'urbanisme concernant les attestations de conformité à l'égard de différents projets qui leur sont soumis;

CONSIDÉRANT QUE la conférence web se tiendra le 20 mars 2015 de 10h15 à 12h00, et que le tarif membre pour cette conférence est de 138\$ taxes en sus;

2015-03-071 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à cette conférence web se tenant le 20 mars 2015, et autorise le paiement du tarif de 138\$ pour cette conférence.

ADOPTÉE

10.7 Appui au projet du Comité d'Habitation Place Stanstead

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'Habitation Place Stanstead a fait une demande au fond du Pacte rural de la MRC Memphrémagog pour un montant de 75,000\$ pour leur projet de la Phase (II) de Place Stanstead, et demande l'appui de la municipalité d'Ogden à cet égard;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2015-03-072 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie la demande du Comité d'Habitation Place Stanstead auprès du Pacte Rural de la MRC pour leur projet de la Phase (II) de Place Stanstead.

ADOPTÉE

10.8 Appui au projet Phelps Helps de l'Association des Loisirs de Stanstead

CONSIDÉRANT QUE la mission générale pour laquelle l'Association des Loisirs de Stanstead est constituée est de favoriser le développement global et durable de la communauté de Stanstead et des environs sur le plan social, culturel et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet Phelps Helps de l'Association des Loisirs de Stanstead est un programme de tutorat hebdomadaire gratuit pour les étudiants de Stanstead et les environs, incluant la municipalité de Ogden, qui fréquentent l'école secondaire régionale Alexander Galt ou l'école primaire Sunnyside;

CONSIDÉRANT QUE le projet a besoin de financement afin de recruter plus d'élèves, d'accroître la collaboration avec les écoles, de développer des outils de mesure des bénéfices du programme, et de trouver un local plus grand et associer de nouveaux partenaires locaux au projet, donc une demande de financement auprès du Pacte rural de la MRC a été faite et l'appui de la municipalité d'Ogden est demandé à cet égard;

2015-03-073 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie la demande de l'Association des Loisirs de Stanstead auprès du Pacte Rural de la MRC pour leur projet « Phelps Helps ».

ADOPTÉE

10.9 Demande d'éteindre une lumière de rue

CONSIDÉRANT QUE la lumière de rue situé au pont Embury, soit en face de la maison à M. Niels Jensen qui habite au 515 chemin Embury, est éteinte depuis plusieurs années, d'un commun accord entre M. Jensen et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette lumière de rue vient d'être rallumée récemment et que la lumière dérange M. Jensen qui demande au conseil que celle-ci soit de nouveau éteinte;

2015-03-074 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie de faire éteindre la lumière de rue situé au pont Embury, en face du 515 chemin Embury.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Location de toilette chimique pour le quai de Cedarville

2015-03-075 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à louer chez Location Coaticook une toilette chimique à l'usage de la clientèle du quai de Cedarville au même coût que l'année passée, soit de 155.00\$ par mois, taxes en sus, plus les coûts de transport de 34.00\$ qui seront payables le premier et dernier mois seulement.

ADOPTÉE

11.2 Tarification des rampes de mise à l'eau pour 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire harmoniser ses tarifs pour les rampes de mise à l'eau sur son territoire avec tous les postes de lavage des municipalités riveraines de la MRC Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE la rencontre des représentants des municipalités riveraines du lac Memphrémagog pour décider de ce sujet a eu lieu et des tarifs pour 2015 ont été acceptés par tous ces représentants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden a présentement les deux (2) règlements suivants en vigueur à ce sujet : Règlement no. 2013.02 intitulé Règlement no. 2013.02 sur la tarification des services au Quai de Cedarville et le Règlement no. 2013.03 intitulé Règlement no. 2013.03 modifiant le règlement no. 2013.02 sur la tarification des services au Quai de Cedarville, et que ces deux (2) règlements contiennent déjà les mêmes tarifs que ceux acceptés par les représentants des municipalités riveraines pour 2015;

2015-03-076 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE pour la saison estivale 2015, les tarifs indiqués dans ces règlements resteront en vigueur.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption du Projet de Règlement n° 2015.01 intitulé Règlement n° 2015.01 d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2015;

2015-03-077 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QU'il est résolu d'adopter le projet de règlement n° 2015.01 modifiant le Règlement de Zonage.

QUE le présent projet de règlement n° 2015.01 aura pour objet de modifier le règlement de zonage en modifiant ou en ajoutant des dispositions relatives aux quais, stationnement et entreposage, gîtes touristiques, location des chalets et les bâtiments accessoires de 8 m² ou moins.

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 7 avril 2015, à 18 h 45, à



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE

13.2 Adoption du Règlement n° 2015.02 intitulé Règlement n° 2015.02 d'amendement au règlement de Permis et Certificats

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats en ajoutant un coût pour permis de construction pour bâtiments accessoires de 8 m² ou moins;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2015-03-078 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2015.02 intitulé « Règlement n° 2015.02 d'amendement au règlement de Permis et Certificats » est adopté.

ADOPTÉE

13.3 Avis de Motion – Règlement n° 2015.04 intitulé Règlement n° 2015.04 d'amendement au règlement de zonage

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage en modifiant les articles 10, 25, 25.1, 42.3.1, 52 et 53 afin d'inclure des changements aux normes pour les bâtiments accessoires et les pavillons d'invités et des modifications quant à l'abattage d'arbres, les abris forestiers et les ouvrages dans les zones inondables.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.4 Avis de Motion – Règlement n° 2015.05 intitulé Règlement n° 2015.05 d'amendement au règlement de lotissement

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement en modifiant le tableau 1 à l'article 23 afin d'ajouter la largeur d'un lot face à un lac ou cours d'eau permanent.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.5 Avis de Motion – Règlement n° 2015.06 intitulé Règlement n° 2015.06 d'amendement au règlement de permis et certificat

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificat en modifiant le tableau « Tarification du Permis de Construction » à l'article 18 et le tableau « Tarification – Obligation de Certificat » à l'article 23 afin de modifier des coûts.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow a parlé du sondage municipal auquel environ 80 personnes ont répondu. Certains membres du conseil se sont réunis pour discuter des résultats. M. Sudlow a mentionné les prochaines étapes qui suivront à cet égard.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Lebrun a assisté à la réunion de février à la MRC pendant l'absence de M. Sudlow.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

2015-03-079 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 10.

Michael Sudlow
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière